

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 août 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 V. 206 Vœu relatif au renforcement et développement des opérations « Paris Respire ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la volonté de la Municipalité de promouvoir un nouveau partage de l'espace public, en faveur des déplacements doux, et propice à un lien social renouvelé ;

Considérant le succès auprès des Parisiennes et des Parisiens de l'opération « Paris Respire » qui a pour mission de rendre aux piétons et aux déplacements doux l'espace public en coupant la circulation automobile dans certains quartiers (à l'exception des véhicules d'urgence et des riverains) pendant un temps dévolu (généralement le dimanche) ;

Considérant le coût modéré que représente l'organisation de telles opérations au regard de la qualité de vie qu'elle apporte dans les quartiers qui en bénéficient ;

Pour rappel, l'organisation de « Paris Respire » est liée à l'affectation par la Préfecture de Police, à la demande de la Ville de Paris et après négociations, d'un nombre d'agents chargés de la sécurisation de la zone, et que ces agents sont tous des ASP dont la masse salariale incombe aux finances de la Ville ;

Considérant que le renforcement et le développement des opérations « Paris Respire » étaient l'un des objectifs présentés dans le contrat de mandature proposé aux Parisiennes et aux Parisiens en mars 2008 ;

Considérant les réponses négatives apportées parfois dans les arrondissements, à la demande de création d'autres zones où des opérations « Paris Respire » pourraient être lancées, en raison d'un nombre insuffisant d'agents ASP ;

Considérant le vœu de l'Exécutif adopté à l'initiative du groupe EELVA, lors du Budget supplémentaire 2010, qui demandait « que la Préfecture de Police fournisse à la Ville un bilan détaillé des agents affectés à la sécurisation des zones Paris Respire », bilan que la Préfecture de Police n'a depuis pas fourni ;

Aussi, sur la proposition de M. Sylvain GAREL et des élu(e)s du groupe Europe Ecologie, « Les Verts » et Apparentés,

Emet le vœu :

Que la Préfecture de Police s'engage à fournir à la Ville de Paris un bilan détaillé des agents mis à la disposition de la Ville de Paris par la Préfecture de Police pour la sécurisation des zones « Paris Respire » et à mettre à disposition de la Ville de Paris un nombre suffisant d'agents chargés de la sécurisation des zones concernées par « Paris Respire » afin de permettre le bon fonctionnement des opérations existantes et de permettre le développement de telles opérations dans d'autres zones de Paris. Cette condition est indispensable pour que le Conseil de Paris puisse se prononcer en toute connaissance de cause sur la contribution de la Ville au budget de la Préfecture de Police (et notamment sa charge de la masse salariale des ASP) dès le Budget primitif 2012.